



COMMUNE DE PULLY

Municipalité

Direction de l'administration générale
et des finances

Préavis N° 01 - 2003
au Conseil communal

Autorisation d'emprunter

27 janvier 2003

Table des matières

1. Objet du préavis.....	3
2. Historique	3
3. Dette communale.....	5
4. Considérations générales.....	6
5. Conclusions.....	7

Autorisation d'emprunter

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

L'autorisation d'emprunter présentée au Conseil communal porte sur un montant de 27 millions de francs destiné :

- au financement des investissements pour l'année 2003 (à hauteur de 14 millions) ;
- au financement du découvert présumé des comptes d'exploitation selon projection budgétaire 2003 (env. 8 millions) ;
- à la conversion des emprunts qui arriveront à échéance et seront remboursés en mai et septembre 2003 (env. 8 millions).

Le cumul de ces financements totalise 30 millions de francs, montant duquel il convient de soustraire les liquidités à disposition sur nos comptes de trésorerie au 1.1.2003, soit env. 3 millions de francs. Par différence c'est donc bien un montant de 27 millions qu'il faudrait souscrire pour faire face aux engagements financiers annoncés pour cette année.

2. Historique

Il y a quelques années, la demande d'autorisation d'emprunter était systématiquement requise lors de la présentation du plan d'investissement quinquennal devenu par la suite quadriennal. La somme demandée était fixée selon le total des financements à assumer pour quatre ou cinq ans, soit pour la durée théorique du plan des investissements.

Dès que le plan des investissements est devenu coulissant, c'est-à-dire remis à jour chaque année pour une période de quatre ans, les demandes d'autorisation d'emprunter ont été étudiées chaque année et requises uniquement sur la base des situations de trésorerie mises à jour périodiquement.

La dernière demande accordée par votre Conseil en date du 8 novembre 2000 portait sur un montant de 25 millions de francs.

Le préavis municipal N° 22-2000 laissait supposer que les emprunts à souscrire serviraient à financer les dépenses courantes et d'investissements, ainsi que la conversion d'emprunts, le tout pour la seule année 2001 !

Les bons résultats financiers enregistrés lors des boucllements des années 2000 et 2001 nous ont permis de reporter jusqu'à ce jour une nouvelle demande d'autorisation d'emprunter.

Emprunts remboursés:

2001 Emprunt Rentenanstalt 1995-2001, 4,25% échéance 17 octobre 2001	CHF	3'000'000.--
Emprunt La Bâloise 1995-2001, 4,25% échéance 2 novembre 2001	CHF	2'000'000.--
	Total CHF	<u>5'000'000.--</u>

Ces emprunts échus et remboursés ont été compensés par un nouvel emprunt de conversion compris dans la liste des emprunts souscrits, conformément à l'autorisation accordée par le Conseil communal le 8 novembre 2000.

Liste des emprunts nouveaux et/ou de conversion souscrits :

2001 La Suisse assurances 2001-2011, 3,82% échéance 31 octobre 2011	CHF	5'000'000.--
2002 Vaudoise-vie 2002-2012, 4,125% échéance 27 février 2012	CHF	5'000'000.--
UBS, placement privé 2002-2012, 3,49% échéance 5 septembre 2012	CHF	5'000'000.--
Vaudoise-vie 2002-2010, 3,25% échéance 6 septembre 2010	CHF	5'000'000.--
CCS, Série 82.1, 2002-2010, 3,625% échéance 21 mai 2010	CHF	3'400'000.--
Augmentation de la ligne de crédit sur le compte-courant UBS N° 255.350 B1P	CHF	<u>1'600'000.--</u>
	Total CHF	<u>25'000'000.--</u>

Par ailleurs, nous avons également procédé en 2002 à la conversion d'un autre emprunt arrivé à échéance le 9 décembre dernier. Cette conversion a été portée dans la liste des emprunts enregistrés sous l'autorisation accordée le 30 juin 1993 selon le préavis municipal N° 15-1993.

Emprunt remboursé:

2002 Emprunt CCS, Série 69, 1994-2002, 5,5% échéance 9 décembre 2002	CHF	8'000'000.--
	Total CHF	8'000'000.--

Emprunts de conversion souscrits :

2002 BCV 2002-2012, 4,25% échéance 9 décembre 2012	CHF	6'000'000.--
BCV 2002-2012, 4% échéance 9 décembre 2012	CHF	2'000'000.--
	Total CHF	8'000'000.--

3. Dette communale

Evolution de la dette communale au cours des dix dernières années:

1993	Fr.	69'760'639.75	soit par habitant	Fr.	4'389.--
1994	Fr.	65'550'553.40	soit par habitant	Fr.	4'099.--
1995	Fr.	68'115'154.55	soit par habitant	Fr.	4'272.--
1996	Fr.	74'309'000.00	soit par habitant	Fr.	4'654.--
1997	Fr.	92'259'000.00	soit par habitant	Fr.	5'775.--
1998	Fr.	74'009'000.00	soit par habitant	Fr.	4'594.--
1999	Fr.	68'957'000.00	soit par habitant	Fr.	4'269.--
2000	Fr.	83'907'000.00	soit par habitant	Fr.	5'230.--
2001	Fr.	83'857'000.00	soit par habitant	Fr.	5'240.--
2002	Fr.	102'207'000.00	soit par habitant	Fr.	6'319.--

La souscription d'emprunts supplémentaires en 2003 (19 millions) pourrait porter le total de la dette communale consolidée à plus de 121 millions de francs d'ici la fin de l'année. Par rapport à la situation au 31.12.2002, l'augmentation présumée de la dette résulte du fait que sur les 27 millions demandés dans le cadre de cette autorisation d'emprunter, 8 millions concernent des emprunts de conversion qui, par définition, n'augmentent pas le total de la dette consolidée.

4. Considérations générales

L'actuel plan quadriennal 2002-2005 poursuit sa phase de réactualisation commencée à la fin de l'année dernière. Nous estimons réalistes les projections faites pour l'année 2003 étant donné qu'elles sont consécutives aux travaux en cours pour lesquels les crédits sont d'ores et déjà votés.

La nouvelle projection à la baisse du prochain plan des investissements quadriennal 2003-2006 ne sera suivie d'effets qu'à partir des années 2004 et suivantes.

En conséquence, et compte tenu des expériences des années antérieures, le montant retenu pour le financement par l'emprunt des investissements projetés pour 2003 est d'environ 14 millions de francs.

Quant aux charges d'exploitation, les projections faites par le biais des comptes 2002 et le budget 2003 laissent à penser que l'autofinancement sera certainement négatif pour ces deux années.

Il est dès lors évident que pour assurer le financement du découvert présumé des comptes d'exploitation (environ 8 millions), ainsi que celui des investissements 2003 inventoriés, nous devons recourir à de nouveaux emprunts. A cela s'ajoute également la conversion des emprunts qui arriveront à échéance en 2003, soit environ 8 millions de francs.

Au vu des financements à assurer et compte tenu des disponibilités de trésorerie au début de cette année, l'autorisation d'emprunter demandée est donc de vingt-sept millions de francs.

Conformément à la ligne de conduite suivie jusqu'à ce jour par la Municipalité, la souscription de nouveaux emprunts sera reportée aussi longtemps que nos possibilités de trésorerie permettront de faire face à nos obligations financières.

Il est toutefois évident que l'évolution des taux d'intérêts sur le marché des capitaux peut nous obliger à réagir immédiatement, même si l'urgence d'un emprunt n'est pas démontrée.

5. Conclusions

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Pully

Vu le préavis municipal du 27 janvier 2003,
entendu le rapport de la Commission des finances,

décide

d'autoriser la Municipalité

- a) à contracter des emprunts nouveaux et/ou de conversion pour un montant maximal de Fr. 27'000'000.- (vingt-sept millions de francs) en lui laissant le choix du moment le plus favorable et des modalités ;
- b) de participer, notamment, aux émissions de la Centrale d'émission des Communes Suisses (CCS) et de Urbanis, aux conditions de leurs statuts.

Admis par la Municipalité dans sa séance du 27 janvier 2003.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

J.-F. Thonney

C. Martin